voté CFVU 08/07/2025

Modèle 2024-2025

Composante :	**SIMONE VEIL - Santé**
Adopté par le conseil de composante le :	**26/06/2025**
Adopté par la CFVU en date du :	

Régime d'inscription :

- ☑ Formation initiale
- ☐ Formation initiale en apprentissage
- ☐ Formation continue
- ☐ Formation continue en contrat de professionnalisation

ACCREDITATION 2020 - 2025
MAQUETTE ET MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES
Formation en BCC PHASE PRELIMINAIRE
Année universitaire 2025/2026

1ère année
Intitulé de la mention : Parcours Accès Spécifique Santé
Intitulé du parcours type (si existant) :

UVSQ université PARIS-SACLAY

Dispositions particulières :

VALIDATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE (L1) :
La validation d'une UE implique l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20.
Une absence à l'examen entraine l'attribution d'une note égale à 0 à l'UE correspondante.
La validation des 60 ECTS du PASS implique l'obtention d'une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 sur la base du coefficient indifférencié (neutre) appliqué à chaque UE.
Les UEs se compensent entre elle pour valider les 60 ECTS du PASS sur la base du coefficient indifférencié appliqué à chaque UE.

EXAMENS & DELIBERATIONS :
Les périodes d'examens et de délibération sont indiquées dans le calendrier étudiant annuel voté par la CFVU. Les notes et résultats de chacune des UE sont publiés, après la délibération par le jury Accès Santé, par voie d'affichage ou via l'intranet.
Epreuves écrites :
Deux types d'évaluation peuvent être proposées, des questions à réponses multiples (QRM) ou des questions à réponse unique (QRU)
Examens semestre 1 / session 1 : en décembre - Examens semestre 2 / session 1 : en avril – Examens session 2 : en juillet
Epreuves Orales :
Les épreuves ont lieu sur deux périodes en juin -
La description des épreuves orales est indiquée en annexe n°1.

CAPITALISATION
L'année du PASS ne peut pas être redoublée. Les UEs ne sont donc pas capitalisables.

MODALITES DE LA SESSION 2 :
L'étudiant qui n'a pas validé le PASS en session 1 est attendu aux épreuves de session 2 pour les UEs dans lesquelles il a obtenu une note inférieure à 10/20 en session 1. Si l'étudiant est absent à l'examen de la session 2, la note de la session 1 est conservée.
Les notes obtenues à la session 2 remplacent automatiquement celle de la session 1 pour le calcul de la moyenne même si la note obtenue est inférieure à celle de la session 1 Les règles de compensation de session 2 sont identiques à celles de la session 1.

PASSAGE EN L2 :
Pour passer en Licence 2ème année à l'UVSQ, il est nécessaire de valider le PASS et d'obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à l'option. Ce passage sera automatique dans la Licence correspondante exclusivement à l'option correspondant à l'inscription pédagogique.
L'étudiant qui n'a pas validé son OPTION peut la repasser en session 2 (même si le PASS est validé en session 1)

MODALITES D'ACCES AUX ETUDES DE SANTE :
Pour l'accès aux filières de santé, seuls les résultats de la session 1 sont pris en considération
Un coefficient spécifique est appliqué à chaque UE pour établir les classements par filière de santé
Les classements par filière de santé ne prennent pas en compte la note obtenue à l'option.
Une inscription administrative en PASS décompte automatique la première candidature d'accès aux études de santé.
Un étudiant non inscrit pédagogiquement dans une filière de santé ne pourra pas être classé dans cette filière
Admission au groupe 1 :
Pour chaque filière de santé, un maximum de 50% des capacités d'accueil est attribué à partir du classement déterminé par le jury Accès Santé à l'issue des épreuves écrites.
Admission au groupe 2 :
Pour chaque filière de santé, un seuil d'admissibilité aux épreuves orales est déterminé par le jury Accès Santé. Les étudiants admissibles sont convoqués et préparés aux deux épreuves (analyse de contenu (AC) et mise en situation (MES)). La note aux épreuves orales obtenue sera calculée sur la base de 50% de la note obtenue à l'épreuve AC et de 50% obtenue à l'épreuve MES.
Pour chaque filière, un minimum de 50% des capacités d'accueil est attribué à partir du classement déterminé à l'issue des épreuves écrites et orales (70% de la moyenne obtenue aux écrits et de 30% de la moyenne obtenue aux épreuves orales).

code Apogée	Bloc annualisé (A) ou semestrialisé (S)	intitulé	intitulé en anglais	Obligatoire /optionnel	Nom Responsable	Cocher si Responsable extérieur de l'UVSQ	Volumes horaires – Présentiel – Heures CM	Heures TD	Heures TP	Total présentiel	Volumes horaires – Distanciel – Heures FOAD	Total horaire	ECTS	Coefficient	Modalités de contrôle des connaissances – 1ère session – Contrôle continu – %	Type d'épreuve	Examen terminal – %	Type d'épreuve	Autres – %	Type d'épreuve	2nde chance – 2nd session – %	Type d'épreuve	Autres – %	Type d'épreuve
	S1	**BCC Atomes, biomolécules, génomes, bioenergétique, métabolisme**								**52**		**52**	8											
PASS-1.10	S1	CHIMIE	Chemistry	UE Obligatoire	Cédric MAYER		8	0	0	8	0	8	2	2,7			100	ECRIT			100	ECRIT		
PASS-1.11	S1	BIOCHIMIE	Biochemistry	UE Obligatoire	Philippe DE MAZANCOURT		32	12	0	44	0	44	6				100	ECRIT			100	ECRIT		
	S1	**BCC Le cellule et le tissu**								**76**		**76**	10											
PASS-2.10	S1	BIOLOGIE CELLULAIRE	Biology	UE Obligatoire	Arnaud MANSART		24	14	0	38	0	38	5	3,7			100	ECRIT			100	ECRIT		
PASS-2.11	S1	HISTO-EMBRYOLOGIE	Histo-embryology	UE Obligatoire	Marine POULAIN		28	10	0	38	0	38	5				100	ECRIT			100	ECRIT		
	S1	**BCC Evaluation des méthodes d'analyses appliquées aux sciences de la vie et de la santé**								**26**		**26**	4											
PASS-4.1	S1	BIOSTATISTIQUES	Biostatistic	UE Obligatoire	Xavier PAOLETTI		18	8	0	26	0	26	4	1,3			100	ECRIT			100	ECRIT		
	S1 et S2	**BCC Organisation des appareils et des systèmes**								**58**	**10**	**68**	13											
PASS-3.10	S1	PHYSIQUE	Physic	UE Obligatoire	Maxime BOURGAIN	X	8	0	0	8	0	8	2	1,3			100	ECRIT			100	ECRIT		
PASS-3.11	S1	BIOPHYSIQUE	Biophysic	UE Obligatoire	Sabine BLOUQUIT		12	6	0	18	0	18	3				100	ECRIT			100	ECRIT		
PASS-3.2	S1	PHYSIOLOGIE	Physiology	UE Obligatoire	Eric AZABOU		4	0	0	4	10	14	2	1,1			100	ECRIT			100	ECRIT		
PASS-5.1	S1	ANATOMIE	Anatomy	UE Obligatoire	Frédérique PESCHAUD		28	0	0	28	0	28	6	2,2			100	ECRIT			100	ECRIT		
	S2	**BCC Initiation à la connaissance du médicament**								**34**	**0**	**34**	5											
PASS-6.1	S2	Pharmacologie	Pharmacology	UE Obligatoire	Jean-Claude ALVAREZ		34	0	0	34	0	34	5	1,3			100	ECRIT			100	ECRIT		
	S2	**BCC Santé Société et Humanité**								**42**	**0**	**42**	8											
PASS-7.1	S2	SHS	Social and Human Sciences	Obligatoire	Marta SPRANZI		42	0	0	42	0	42	8	2,6			100	ECRIT			100	ECRIT		
	A	**BCC d'ouverture**								**50**	**166**	**216**	12											
OPTION	S2	DROIT	Law	Obligatoire à choix	Marie-Emma BOURSIER		14	0	0	14	46	60												
OPTION	S2	REEDUCATION & READAPTATION	Health Sciences	Obligatoire à choix	Marjorie SALGA		10	0	0	10	50	60	10	3			100	ECRIT			100	ECRIT		
OPTION	S2	SCIENCES	Sciences	Obligatoire à choix	Yves DUMONT		10	0	0	10	50	60												
PASS-8.1	S2	ANGLAIS	English	Obligatoire	Caroline BENEDETTO		0	0	0	0	12	12	2	0,8			100	ECRIT			100	ECRIT		
PASS-8.2	S2	Connaissance des métiers de la Santé	Knowledge of healthcare professions	Obligatoire	Aurélie AVRIL		8	0	0	8	8	16												
PASS-8.3	S2	Préparation aux oraux	Oral Preparation	Obligatoire	Marta SPRANZI- Emmanuelle MOTTE SIGNORET- Aurélie AVRIL - Marine POULAIN		4	4	0	8	0	8					100	ORAL			NEANT	NEANT		
			Total heures maquettes				**284**	**54**	**0**	**338**	**176**	**514**	**60**											
			Total heures étudiant																					